

L'accompagnement personnalisé de l'élève

Journée
d'information et de formation
du 12 mai 2010

Lycée Jean Jaures - Châtenay Malabry



Programme de la journée

- 9h Accueil des participants.
Les ambitions de l'accompagnement personnalisé.
Présentation du groupe de travail.
- 9h45 Comment exprimer le besoin de l'élève ?
Comment répondre au besoin de l'élève ?
➤ Quelle organisation ?
- 10h30 Pause.
- 10h45 Exemple de projet méthodologique.
Le rapport au savoir.
- 12h15 Echange avec les participants.
- 12h30 Repas sur place.
- 14h00 La gestion mentale.
- 15h15 Comment répondre au besoin de l'élève ?
➤ Quels modules d'activité ?
Comment évaluer les progrès de l'élève ?
- 16h00 Echange avec les participants.
- 16h15 Conclusion.
- 16h30 Fin de la journée.

L'accompagnement personnalisé de l'élève

Dispositifs:

L'accompagnement personnalisé (72h par an)

Le tutorat

Les stages de remise à niveau

Les stages passerelles



Objectif:

Permettre à l'élève de construire son parcours de formation.

Le parcours de formation et d'orientation de l'élève

Objectif orientation

- Contexte européen
- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, avril 2005
- Socle commun de connaissances et de compétences
- Parcours de découverte des métiers et des formations
- Expérimentation d'un livret de compétences



<http://eduscol.education.fr/pid23131/orientation.html>

L'accompagnement personnalisé de l'élève

Les textes de référence...

Les circulaires relatives aux dispositifs de
l'accompagnement personnalisé :

- [les 2 heures d'accompagnement](#)
- [Le tutorat](#)
- [Les stages](#)



L'ensemble des textes est publié au:

[bulletin officiel spécial n°1 du 4 février 2010](#)

L'accompagnement personnalisé de l'élève

Le tutorat

Le lycée propose à chaque élève la possibilité d'être conseillé et guidé par un tuteur dans la construction de son parcours de formation et d'orientation.

Le tutorat est assuré par des enseignants (dont les documentalistes) ou des conseillers principaux d'éducation, qui bénéficient d'une rémunération spécifique.

Chaque élève peut bénéficier de l'aide d'un adulte référent pendant sa scolarité au lycée.

L'accompagnement personnalisé de l'élève

L'accompagnement personnalisé (72h/an)

Il est assuré par les enseignants.

Il est intégré à l'horaire de l'élève

Il peut être modulé en fonction des choix pédagogiques de l'établissement.

Il repose sur les besoins des élèves

Il comprend plusieurs activités :

- **soutien ;**
- **approfondissement ;**
- **aide méthodologique ;**
- **aide à l'orientation.**

L'accompagnement personnalisé

Un nouveau temps pédagogique
distinct des heures de cours

intégré à l'emploi du temps des élèves

pour répondre aux besoins de chacun d'entre eux.

Les textes officiels

JO de la république du 28 Janvier 2010

Texte 25/154 Article 7

Art. 7. – L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves selon leurs besoins.

Il comprend des actions coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique et d'aide à l'orientation, pour favoriser la maîtrise progressive par l'élève de son parcours de formation et d'orientation.

Il prend notamment la forme de travaux interdisciplinaires.

L'horaire de l'accompagnement personnalisé est de 72 heures annuelles par élève ; il peut être utilisé sur une base de deux heures hebdomadaires.

L'accompagnement personnalisé est placé sous la responsabilité des professeurs, en particulier du professeur principal.

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-41-4 du code de l'éducation, les modalités d'organisation de cet accompagnement personnalisé font l'objet de propositions du conseil pédagogique, soumises à l'approbation du conseil d'administration par le chef d'établissement..

🎯 Mise en place des deux heures d'accompagnement personnalisé

Enjeu : favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours de formation et d'orientation.

Mise en œuvre : L'accompagnement personnalisé s'adresse à tous les élèves **tout au long de leur scolarité** au lycée :

- il relève de l'**autonomie des établissements** et se construit au sein d'un **projet d'équipe** pédagogique et d'établissement, après consultation du conseil des délégués pour la vie lycéenne et approbation du conseil d'administration qui en définit les modalités d'organisation ;
- il est distinct des heures de cours, pris en charge par les enseignants et **intégré à l'horaire de l'élève** ;
- l'horaire prévu pour chaque élève est de 72 heures par année.

Ce dispositif engage un **dialogue** autour de l'élève : la famille, l'enseignant, le professeur principal, le chef d'établissement, la documentaliste, le conseiller d'orientation-psychologue, le conseiller principal d'éducation.

🎯 Contenus des activités de l'accompagnement personnalisé

Enjeu : permettre à l'élève d'acquérir des méthodes de travail dans le cadre d'activités coordonnées de soutien ou d'approfondissement.

Mise en œuvre :

- travail sur les **compétences de base**, notamment sur la communication et l'expression, à l'écrit et à l'oral ;
- **travaux interdisciplinaires** notamment en seconde et en première ;
- travail sur les **compétences disciplinaires**, de la remise à niveau à l'approfondissement, notamment en terminale.

L'accompagnement personnalisé contribue à la construction du parcours de formation et d'orientation de l'élève tout au long de sa scolarité au lycée.

🎯 L'élève acteur de son parcours de formation et d'orientation

Enjeu : maintenir pour tous les élèves l'intérêt pour l'enseignement dispensé en explicitant mieux le **sens**. Il s'agit ensuite de contribuer à la capacité à **se former** et à **s'orienter tout au long de la vie**, et de donner à chacun, en développant son **autonomie**, la possibilité de construire ou de réorienter ses choix personnels.

Mise en œuvre : Mise en place de trois dispositifs dont les actions peuvent être **complémentaires** :

- deux heures d'accompagnement personnalisé ;
- tutorat ;
- stages de remise à niveau et stages « passerelles ».

Ces dispositifs, en lien avec les partenaires de l'orientation - CIO, ONISEP -, viennent appuyer le parcours de découverte des métiers et des formations engagé dès la classe de cinquième, à travers :

- le passeport orientation-formation ;
- **l'orientation active** en classe de première ;
- **les entretiens personnalisés** d'orientation conduits par les professeurs principaux avec le concours des conseillers d'orientation-psychologues.

Questions sur l'accompagnement personnalisé

Que va-t-on faire pendant les deux heures d'accompagnement ?

Un temps d'enseignement qui s'adresse à tous les élèves.

Distinct des heures de cours, des activités diversifiées qui permettent d'apporter des réponses au plus près des attentes et des besoins des lycéens.

Quatre activités principales :

- **soutien,**
- **approfondissement**
- **aide méthodologique**
- **aide à l'orientation,**

Questions sur l'accompagnement personnalisé

Que va-t-on faire pendant les deux heures d'accompagnement ? (suite)

Travaux sur les compétences de base :

compréhension du travail attendu et organisation personnelle pour y répondre, expression écrite et orale, prise de notes, analyse et traitement d'une question, capacité à argumenter, recherche documentaire, maîtrise et utilisation responsable des TIC, etc. ;

Travaux interdisciplinaires :

thèmes de travail choisis par les élèves ou les professeurs ; projets individuels ou collectifs ;

Construction d'un parcours de formation, d'orientation réfléchie prenant appui sur le passeport orientation-formation, l'orientation active, la préparation à l'enseignement supérieur, etc.

Questions sur l'accompagnement personnalisé

Comment va se mettre en place l'accompagnement personnalisé ?

L'équipe pédagogique élabore le projet d'accompagnement personnalisé en lien avec le conseil pédagogique, avant de le présenter au conseil d'administration.

Concrètement, l'accompagnement personnalisé est de deux heures par semaine, soit 72 heures sur l'année, de la seconde à la terminale. Il est modulable en fonction des projets.

Questions sur l'accompagnement personnalisé

Par qui sera assuré l'accompagnement personnalisé ?

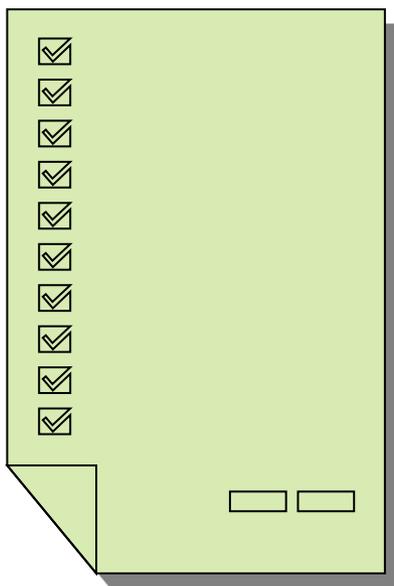
Tous les professeurs, quelle que soit leur discipline, sont concernés par l'accompagnement personnalisé dans le cadre de leur service ou en heures supplémentaires.

Les professeurs en charge de l'accompagnement personnalisé peuvent s'appuyer sur l'aide du conseiller principal d'éducation ainsi que celle des conseillers d'orientation-psychologues.

En classe terminale, l'accompagnement personnalisé concerne plus particulièrement les disciplines spécifiques de chaque série.

Exemples de ressources sur l'accompagnement personnalisé

Kit formation



Exemples de ressources sur l'accompagnement personnalisé

Fiches repères

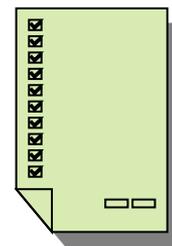
3 fiches actuellement disponibles sur Eduscol

« Argumenter dans toutes les disciplines »

« Utiliser un brouillon dans l'écriture d'invention »

« La prise de notes »

Plan des fiches



Présentation - Objectifs et compétences en jeu

Modalités - Ressources – Evaluation

Mise en pratique

Exemples de ressources sur l'accompagnement personnalisé

Repères pour la mise en place de l'AP

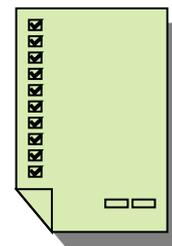
Réalisés par l'académie d'Aix Marseille

Définition

Les objectifs

Les conditions de mise en place

- Les grands principes
- L'organisation
- Les modalités
- Formation des enseignants



Exemple d'organisation annuelle

Exemples de modules d'accompagnement

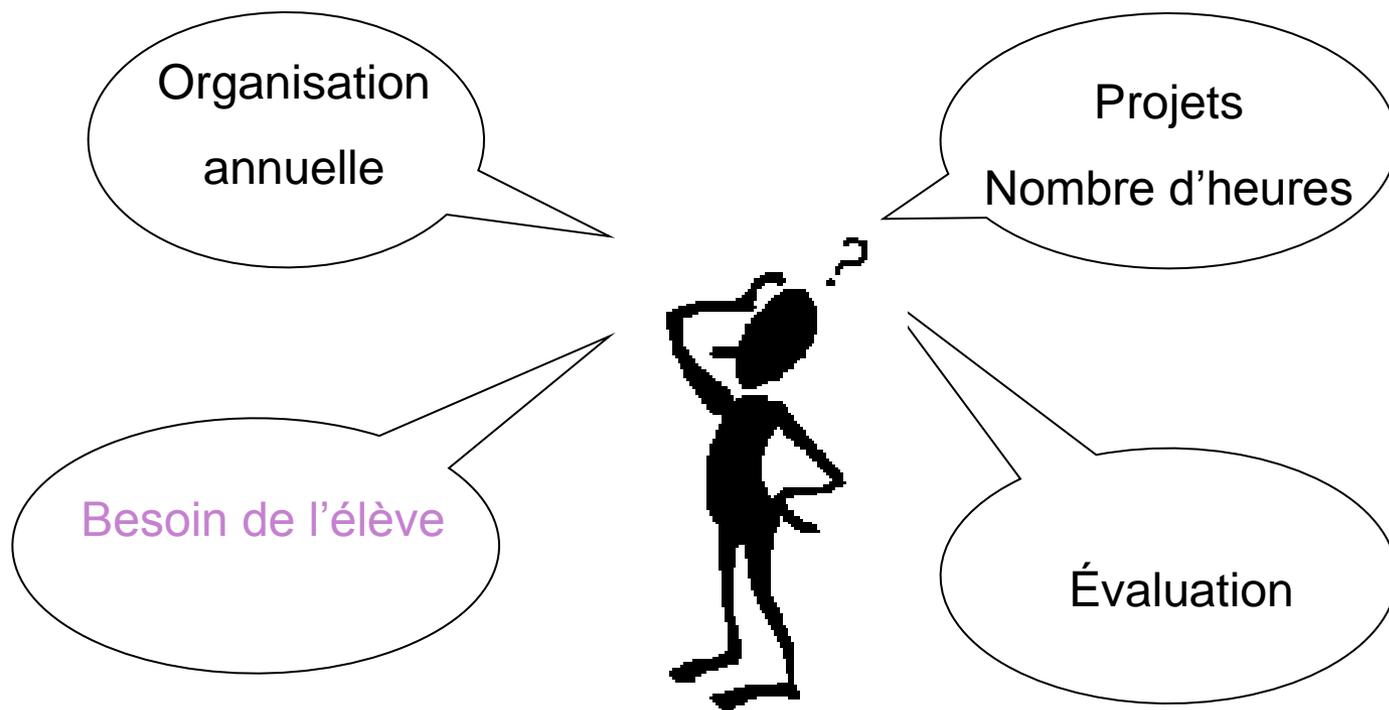
Rôle des enseignants de STI

Comment pouvons nous
contribuer à
l'Accompagnement
Personnalisé ?



- Etre force de proposition
- Constituer des équipes pluridisciplinaires pour l'AP
- Etre leader

Constitution d'un groupe de travail



Liste des membres du groupe

Rambouillet		Bascan
Vonthron	Marc	Professeur
Huellou	Joël	Professeur
Legall	Franck	Professeur
Massy		Parc de Vilgenis
Henry	Pascal	Professeur
Dobigeon	Céline	Professeur
Levallois		Léonard de Vinci
Achard	Franck	Professeur
Fouquet	Laurent	Chef de Travaux
Argenteuil		Jean Jaurès
Charmeteau	Jérôme	Professeur
Châtenay		Jean Jaurès
Soler	Lionel	Professeur
Trubuilt	Joël	Chef de Travaux
Wasko	Frédéric	Professeur
Sarcelles		La Tourelle
Gavet	Dominique	Chef de Travaux
Béouche	Kamel	Professeur
Bedos	Thierry	Professeur
Versailles		Jules Ferry
Launay	Gwenola	Professeur
Brétigny sur Orge		Jean Pierre Timbaud
Raybaud	Veronique	Professeur

Questions posées au groupe A.P.

Comment répondre aux
besoins ?
Quelle organisation?

Comment répondre
aux besoins ?
Quels modules
d'activité ?

Comment exprimer le
besoin de l'élève ?

Comment évaluer
les progrès de l'élève?



Organisation du groupe A.P.

Chaque commission est force de proposition:

- Procédures pour identifier les besoins des élèves
- Projets qui intègrent des démarches répondant aux besoins exprimés
- Modalités de mise en œuvre (durée de l'activité répartition sur l'année)

Chaque commission formalise ses propositions:

- Fiche guide « Accompagnement Personnalisé »

Un document final fera la synthèse
des propositions et des modules proposés

Axes de travail du groupe A.P.

Comment exprimer les besoins de l'élève?

- Utiliser le livret de compétences du socle
- Rédiger des questionnaires, :
Elèves - anciens élèves - parents – professeurs
- Cibler les centres d'intérêts.

Comment répondre aux besoins de l'élève?

Quelle organisation?

- dans quel espace temps ?
- dans quelles conditions matérielles ?
- avec qui ?

Axes de travail du groupe A.P.

Comment répondre aux besoins de l'élève?

Quels modules d'activité proposés?

- de soutien
- d'accompagnement
- d'aide méthodologique
- d'aide à l'orientation

Comment évaluer les progrès de l'élève ?

- livret de suivi et livret de compétences
- questionnaire de mise en évidence des progrès
- dossier d'orientation